

ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS  
RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/06-02/2025

Relizane : 02/06/2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES  
TELECOMMUNICATIONS DE RELIZANE

A Monsieur LAKROUT Elarabi  
212 Hay Es salm Chlef

**Objet :** Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°51/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux du réseau de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°58 du 20/03/2025 relatif aux travaux CCLTRELIZANE il a été constaté :

- **Retard dans le délai d'exécution.**

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.

Le Directeur  
Directeur Opérationnel Des  
Télécommunications De Relizane  
Salim DJIDJELLI

